

Points collectifs d'ordures ménagères : **badge d'accès obligatoire**

À PARTIR DU MARDI 11 MARS

Dès le **11 mars 2025**, les **points collectifs** ne seront accessibles qu'aux usagers **disposant d'un badge activé** pour les points collectifs d'ordures ménagères.



Vous n'avez pas encore votre badge ?

Sans l'activation de votre badge déchetterie, vous ne pourrez plus déposer vos sacs poubelles en point collectif !

REMISE ET ACTIVATION DE BADGE LORS DE NOS PERMANENCES :

DATES	HORAIRES	LIEU
Le Samedi➔ 15 mars	8h30 à 12h30	Quai de Transfert <i>Chemin du Biançon,</i>
Le Samedi➔ 29 mars	8h30 à 12h30	<i>ZA de Fondurane</i> MONTAUROUX

POUR QUI ?

Pour tous les habitants du Pays de Fayence, non éligibles à la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.



POUR LES USAGERS ÉLIGIBLES EN PORTE À PORTE ?

Possibilité de venir récupérer vos bacs sur les mêmes créneaux.

2025, EN AVANT AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE !



UNE QUESTION ? CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS :

☎ **04 94 85 93 89**

✉ **environnement@cc-paysdefayence.fr**

www.cc-paysdefayence.fr



Pays de Fayence
Provence d'Azur